PROTOCOLE

ENTRE

LE ROYAUME DES PAYS-BAS

ET

LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

PORTANT RÉVISION DE L'ACCORD

ENTRE LE ROYAUME DES PAYS-BAS ET LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

SUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS SOCIALES

NÉERLANDAISES À MONACO, SIGNÉ Á MONACO LE 29 NOVEMBRE 2001

Le Royaume des Pays-Bas

et

la Principauté de Monaco,

Décidés à procéder à une révision de l'Accord entre le Royaume des Pays-Bas et la Principauté de Monaco sur le paiement des prestations sociales néerlandaises à Monaco, signé à Monaco le 29 novembre 2001,

Sont convenus des dispositions suivantes :

Article I L'Accord

- L'article 1 est modifié comme suit :
 - Au sein du paragraphe 1 c), la désignation de l'autorité compétente « Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales » est remplacée par « Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé » ;
 - Au sein du paragraphe 1 d), « l'article 2 sous d), e) et f); » est remplacé par« l'article 2 sous d) et e); »;
 - Au sein du paragraphe 1 d), la désignation de l'institution compétente « Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales » est remplacée par « Département des Affaires Sociales et de la Santé ».
- L'article 2 est modifié comme suit : 2.
 - A la fin du paragraphe 2 e), « ; » est remplacé par « . » ; b.
 - Le paragraphe f) est supprimé.

Article || Entrée en vigueur

- Les Parties Contractantes se notifieront mutuellement par écrit l'accomplissement 1. de leurs procédures légales ou constitutionnelles respectives requises pour l'entrée en vigueur du présent Protocole.
- Le présent Protocole entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant 2. la date de la dernière notification.
- Le présent Protocole sera appliqué provisoirement à partir du 1^{er} janvier 2015. 3.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Protocole.

FAIT à Paris, le 19 décembre 2014, en deux exemplaires, en langue française.

Pour le Royaume des Pays-Bas

S.E. M. Ed KRONENBURG

Ambassadeur

Extraordinaire et Plénipotentiaire Ambassade des Pays-Bas en France Pour la Principauté de Monaco

S.E. Mme Sophie THEVENOUX Ambassadeur

Extraordinaire et Plénipotentiaire Ambassade de Monaco en France